

# **ACTUS DÉCHETS**

COMCOM SEILLE ET GRAND COURONNÉ



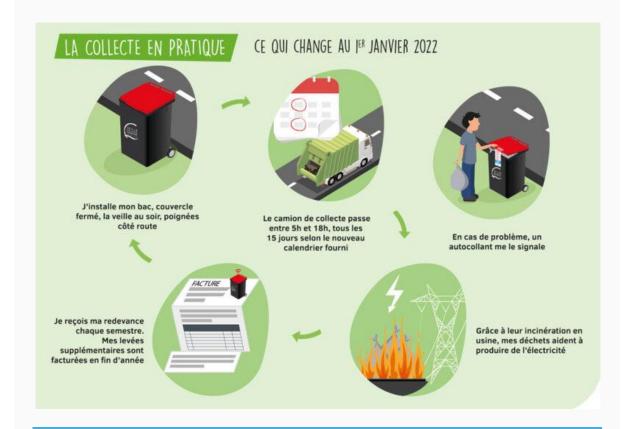
Depuis le 1er janvier 2022, les changements concernant les déchets sont nombreux sur le territoire : changements de jour et heures de ramassage des ordures ménagères pour quasiment toutes les communes selon un nouveau calendrier de collecte, changement des consignes de tri, changement de tarifs... On fait le point !

# **CHANGEMENT DES JOURS DE COLLECTE**

Le camion de collecte des ordures ménagères passe désormais tous les 15 jours pour réduire les déplacements. En 2021, seul 1 bac sur 3 était sorti chaque semaine et plus de 50% de la population ne le sortait qu'une fois par mois. Le camion tournait à vide : ce n'était ni écologique, ni économique. Malheureusement, cela ne diminuera pas pour autant la facture. En effet, l'économie réalisée permet avant tout de limiter les conséquences de la nouvelle hausse des coûts de traitement des déchets ménagers (+30% encore en 2022) indépendante de la volonté de la Comcom. En optant pour une collecte par quinzaine, la hausse de la redevance pour les usagers a pu être limitée à 16%.

Un calendrier de collecte en version papier est, depuis le 15 décembre, en cours de distribution à chaque foyer par les communes, en même temps que la distribution du dépliant d'informations Com'Bac mais vous pouvez également les retrouver en ligne.

# Retrouvez le nouveau calendrier de collecte pour votre commune



### **CHANGEMENT DE CONSIGNES DE TRI**

#### **EMBALLAGES ET PAPIERS, VOUS POUVEZ MÉLANGER!**

Depuis le 1er janvier 2022, borne jaune ou bleue, la couleur n'a plus d'importance. Vous pourrez mettre vos emballages comme vos papiers indifféremment dans l'une ou l'autre borne.

C'est plus pratique et plus simple. Vous n'avez plus de question à vous poser et cela ne coûte pas plus cher. La séparation des matériaux s'effectuera désormais en centre de tri. Ce coût est compensé par la baisse des frais de transport (eh oui, plus besoin de plusieurs camions pour que le tri ne se mélange pas jusqu'au centre de tri).

Autre point positif : les bornes bleues sont rarement pleines, alors que les jaunes débordent souvent. En mélangeant papier et emballages, on gagne de la place !

Si les bornes jaunes sont pleines, ne déposez pas vos déchets au sol mais déposez vos emballages dans les bleues.



### **CHANGEMENT DES TARIFS**

À partir de 2022, un nouveau contrat d'élimination des ordures ménagères prend effet. Le prix à payer pour cette prestation augmente encore, en raison de la saturation des sites de traitement (+30% par rapport au contrat précédent). C'est une situation subie dans toute la France.

À cela, des investissements obligatoires s'ajoutent, comme le renouvellement des bornes d'apport volontaire vétustes. Près de 400 000 € doivent être investis pour remplacer la moitié du parc, sur 5 ans. C'est pourquoi, malgré toute l'attention portée aux dépenses et aux économies possibles sur le service, les tarifs de la redevance s'alourdissent malheureusement à nouveau. De 2022 à 2025, c'est-à-dire pendant la durée de ce contrat d'élimination des ordures ménagères, l'évolution de la redevance sera contenue et devrait correspondre à la hausse du coût de la vie.

Dans la conjoncture actuelle, pour maîtriser le montant des factures, il n'existe qu'un seul levier : réduire les déchets. Une réflexion va être menée sur la redevance en ce sens.

Vous êtes nombreux, et nous le comprenons, à réagir à ces hausses de tarif, mais sachez que **le service est facturé au coût réel des marchés, sans aucune marge.** 

# LES TARIFS 2022



#### BAC 120L / 1 PERSONNE 69,95€ par semestre

soit 139,90€/an

+ 5€ la levée supplémentaire



#### BAC 120L / 2 PERSONNES 94,80€ par semestre

soit 189,60€/an

+ 5€ la levée supplémentaire



# BAC 180L / 3-4 PERSONNES 110,50€ par semestre

soit 221€/an

+ 7,50€ la levée supplémentaire



# BAC 240L / 5 PERSONNES ET + 137,50€ par semestre

oit 2756/an

+ 10€ la levée supplémentaire

12 levées sont incluses pour toute l'année et pour tous les foyers

Retrouvez l'ensemble des tarifs

# **MENSUALISATION**

Vous pouvez demander la mensualisation de votre facture. Votre demande est à transmettre au service Gestion des Déchets avant le 31 janvier 2022, pour les futures factures de 2022.

Faire ma demande de mensualisation

### **TOUT SAVOIR ET COMPRENDRE**

Le dépliant d'information Com'Bac est en cours de distribution depuis le 15 décembre, par les communes pour les habitants. Vous pouvez également le télécharger sur le site de la Comcom pour comprendre les différents changements et nouveaux tarifs.









Le service Déchets est à votre écoute au 03 83 31 55 55 du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et sur rendez-vous du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 / gestion-dechets@comcom-sgc.fr Copyright © Communauté de Communes Seille et Grand Couronné